

L'IMPARTIAL
FONDÉ EN 1893
PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
ABONNEMENT
Un an \$1.00
Six mois .50
Trois mois .25
Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.
Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne adresse et la nouvelle.
Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Edouard
For the convenience of foreign advertisers, L'Impartial can be seen and rates obtained from the following agencies:
Montreal: E. Desbarats Advertising Agency.
A. McKim & Co. St. James Street.
Toronto: J. J. Gibbons, Confederation Life Building.
New York: Geo. P. Rowell & Co. 10 Spruce Street.
London: Eng.: E. & J. Hardy & Co., 30 Fleet St., E. C.

L'IMPARTIAL
Tignish, Jeudi 24 nov.

Notre Nouveau juge

M. Stanislas Blanchard de Charlottetown nommé Juge pour le comté de King

C'est avec un légitime orgueil que nous avons appris l'heureuse nouvelle que M. Stanislas Blanchard, avocat acadien de Charlottetown, avait été nommé juge pour le comté de King. Dans cette nomination nous voyons la justice et l'impartialité. Bravo. Nous félicitons M. Blanchard de tout coeur et nous remercions l'administration Laubier pour son acte de justice envers l'un des nôtres.

Elections Provinciales

A peine les élections fédérales sont-elles terminées, que nous voilà de nouveau en pleine tourmente électorale.

La législature de cette Province a été dissoute. La nomination des candidats aura lieu mercredi le 30 de ce mois et la votation mercredi le 7 décembre.

Les candidats dans le premier district électoral de Prince seront M. John Agnew, Alberton, et M. Benjamin Gallant, Bloomfield, libéraux; M. H. Turner, O'Leary et M. E. Hackett, Tignish, conservateurs.

Nos lecteurs peuvent voir qu'il n'y a qu'un français sur les rangs dans ce district.

Quelle est la raison qui a porté les conservateurs à oublier que le grand nombre d'électeurs dans ce district sont acadiens français, nous l'ignorons.

Sont-ils tous embarqués dans la chaloupe qui porte pour devise "No Frenchman need apply"? On serait porté à le croire.

La Cause des Provinces contre le Dominion

Une dépêche de Londres annonce que le Conseil Privé a rendu son jugement dans la cause des provinces contre Dominion.

L'on se rappelle que lors de la redistribution des sièges, en 1903, Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince Edouard protestèrent contre la réduction de leur représentation à la Chambre des Communes. Ces provinces soutenaient que les nouvelles provinces ainsi que les Territoires admis à la représentation nationale subéquemment à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne pouvaient, à raison de leur population, faire diminuer le nombre de leurs représentants.

Un "test case" fut soumis à la Cour Suprême, l'an dernier, l'appel des provinces fut renvoyé.

L'été dernier, la cause fut référée au Conseil Privé. Le jugement de la Cour Suprême vient d'être maintenu.

Université du Collège St. Joseph

Le temps s'écoule vite, nous sommes déjà rendus à la fin de novembre: les élèves commencent à parler des vacances de Noël.

Nos athlètes ne se sont pas contentés avec une victoire. Le 10 de ce mois, notre club de "Rugby" est allé à St. Jean, où, dans une joute chaudement contestée, il a forcé ses adversaires de la ville à accepter une défaite. Les points, 6-0.

Mercredi, le 16 nov. nous avions la visite du Révd. Gregory McLellan, D. D. du collège St. Dunstan, Charlottetown. Il est reparti jeudi, le 17.

Comme il avait été annoncé, lundi le 14 nov. à l'occasion du 50ème anniversaire de la fondation du Séminaire St. Thomas par feu l'abbé Lafrance, la Société Ste. Cécile devait présenter une séance dramatique et musicale. Le temps étant désagréable, seulement quelques personnes se rendirent à la salle. Cependant des personnages éloignés avaient bravé la tempête pour venir au collège ce jour là. Entre autres on remarquait: le Revd. D. Léger, curé de St. Paul; le Revd. J. A. Larchevêque, curé de Cocagne, et le Revd. J. Robichaud, curé de Burnt Church.

Vu les circonstances adverses, la séance fut présentée sous forme de répétition; les discours pour cet occasion ne furent point prononcés, ils furent remis au 17, jour où la Société Ste. Cécile s'était décidée à répéter la séance.

Mardi matin, le 15, tous les élèves assistaient à un service chanté à l'église de Memramcook pour feu l'abbé Lafrance. Bon nombre de paroissiens, en reconnaissance des services rendus par leur défunt curé, étaient aussi venus offrir à Dieu leurs prières pour le repos de son âme. Le Revd. A. D. Cormier officiait, assisté des Revds. A. LeBlanc et Ph. Bourgeois comme diacre et sous-diacre. Le chœur du collège, sous la direction du Revd. LeBlanc, exécuta la messe "Requiem" harmonisée; au retour au collège, les élèves bénéficièrent d'un grand congé.

Jeudi soir, "Thanksgiving", comme il avait été décidé, la séance de lundi fut répétée. Le temps était beau, et bon nombre de personnes se rendirent au monument Lefebvre. Plusieurs étaient venus de Moncton, Shédiac, Dorchester, et d'autres places environnantes. On remarquait: le Revd. Ph. Bellevue curé de Grand-Digüe; le Revd. A. Robichaud, curé de St. Anselme; le Revd. H. D. Cormier, de Moncton; le Revd. F. X. Cormier, de Shédiac, et les RR. A. Roy et McKinnon, de Memramcook; aussi le Dr. E. P. Doherty, le Dr. Et. Gaudet et l'hon. A. D. Richard.

A sept heures et demie, le rideau se leva, et la fanfare exécuta avec entrain un de ses plus beaux morceaux de musique. Ensuite M. Alphée Babineau, rhétoricien du collège, prononça un beau discours traitant de la vie et des travaux de l'abbé Lafrance dans la paroisse de Memramcook. M. Babineau s'est montré à la hauteur de sa tâche, tant par le développement de son sujet que par le débit de son discours.

Alors fut présenté au public quelque chose d'un genre nouveau, un "quodretto" "Voyage en Chine", dans lequel prirent part les MM. Fr. Bourgeois, Alf. Babineau, R. Grignon et N. Poirier. Cette partie du programme réussit fort bien, et captiva tout à fait l'attention des spectateurs.

Vint alors la charmante comédie, "Monsieur Gavroche". Cette pièce, rendue d'une manière agréable, intéressa beaucoup les esprits, et souleva maintes fois une hilarité générale dans toute la salle. Chaque acteur sut se tenir à la hauteur de sa position. M. R. Grignon, qui, comme nous le savons, a des qualités histroniques beaucoup développées, rendit le rôle de "Gavroche" avec une grande habileté. Au reste, M. Grignon n'est pas étranger sur la scène. Les MM. Camille Gaudet, Alp. Babineau, Alp. Gaudet et L. Violette, quoique pa-

raissant pour la première fois sur notre scène, n'ont réent beaucoup d'aptitudes théâtrales; chacun remplit son rôle d'une manière remarquable. M. N. Poirier rendit "Maitre Pamphile" d'une manière adroite.

Après la pièce, le Revd. Ph. Bourgeois fit connaître les personnages étrangers qui devaient adresser la parole ce soir là. Il annonça que les messieurs suivants avaient été invités à parler en cette circonstance: le Revd. F. X. Cormier, curé de l'Aboujagane, au nom du clergé qui avait bénéficié par le séminaire St. Thomas; l'hon. juge Landry, au nom des laïques acadiens; le Dr. E. P. Doherty, au nom des gens de langue anglaise; le Revd. A. Roy, au nom de la paroisse de Memramcook dont il est le 2me successeur; M. Lafrance; le Revd. A. Guy, Supérieur du collège, au nom de l'Université St. Joseph. Le père Bourgeois lut également des lettres du Revd. F. X. Cormier et de l'hon. juge Landry exprimant leur regret de ne pouvoir assister à la réunion, vu des circonstances incontrôlables.

Le Revd. A. D. Cormier et l'hon. A. D. Richard parlèrent à la place de ces messieurs; quoique pris un peu à l'improviste, ils surent se tirer d'affaire avec honneur. Le Dr. E. P. Doherty prononça un magnifique discours en anglais, dans lequel il fit les éloges mérités du feu l'abbé Lafrance. Ensuite le Revd. A. Guy, dans un discours chaleureux, parla du personnage à qui l'on rendait honneur ce jour là. Somme toute la soirée fut une des plus agréables passées au monument Lefebvre, et le souvenir en restera longtemps gravé dans la mémoire de chaque auditeur.

Les RR. H. LeBlanc et B. Mondou n'avaient rien épargné pour assurer le succès de la séance, et ils réussirent à merveille. La musique était d'un ordre élevé, et la pièce fut rendue avec grande satisfaction. Ces Revds. messieurs méritent les félicitations les plus chaleureuses. Le Revd. Ph. Bourgeois aussi mérite de la reconnaissance pour les peines qu'il s'est données en invitant les orateurs qui ont parlé en cette circonstance.

Advertisement for Savon Baby's Own soap, featuring an image of a baby and the text 'Pour Conduire sûrement à une peau blanche et douce, faites usage du Savon Baby's Own'.

Hedrite

Est le plus grand, le plus scientifique et le plus sûr remède contre n'importe quel genre de mal de tête. Sans être un grand laxatif, il règle un estomac en désordre, c'est donc quelque chose d'entièrement nouveau contre le mal de tête bilieux. Il éclaircit le cerveau et vous prédispose aux devoirs de la vie; pour ceux qui souffrent de maux de tête nerveux, le soir, il agit comme un calmant, assure un sommeil réparateur et une brillante activité mentale pour le lendemain matin. Votre médecin vous dira que la forme la plus sûre et la meilleure pour prendre un remède contre le mal de tête, c'est la forme de tablette. Les poudres et les cachets varient, contenant trop ou trop peu d'une prescription. Toutes les Tablettes Hedrites contiennent les mêmes ingrédients à 1-100e partie d'un grain. Elles peuvent être facilement brisées ou pilées et avalées avec un verre d'eau. Vous trouverez qu'après avoir pris Hedrite pour quelques attaques, vos maux de tête deviendront moins fréquents et qu'ils disparaîtront entièrement, à moins qu'ils ne soient causés par une vie sans soins et irrégulière.

Une carte postale vous fera parvenir une boîte-échantillon, contenant deux doses, gratis. N'achetez pas avant d'essayer. The Herald Remedy Co., Chicago, Montréal.

Annoncez

L'annonce fait naître des besoins chez les gens qui le lisent. Combien de fois arrive-t-il qu'en lisant les annonces, des personnes constatent tout à coup qu'elles ont besoin de certaines choses dont elles vont en la descriptions, sans avoir pensé jusque-là que ces choses leur manquaient. C'est le bon temps d'annoncer dans L'IMPARTIAL.

Les vieux pays

L'IMMACULEE CONCEPTION

Voici, à peu près, quel sera le programme des fêtes qui auront lieu à Rome, à l'occasion du jubilé de l'Immaculée-Conception.

Le 26 novembre, à Saint-Jacques-de-Latran, un service funèbre solennel sera célébré pour Pie IX, Léon XIII et les âmes qui furent dévotés à la Vierge.

Les 4, 5, 6, décembre, triduum à Ste-Marie-Majeure; de 7, messe de communion générale: le 8, à St-Pierre, chapelle pontificale, couronnement de l'image de l'Immaculée.)

L'Inauguration de l'exposition mariale est fixée au 27 novembre; le Congrès s'ouvre le 30 et finit le 4 décembre. La date de quelques autres solennités n'est pas encore fixée; voici les principales:

L'Inauguration des travaux ajoutés à la Grotte de Lourdes reproduite dans les jardins du Vatican. — Une fête aux catacombes de Priscille, là se trouve la "Madone d'Isaie." — Deux cérémonies à Saint-Pierre pour les Congrégations et associations d'hommes et de femmes. — L'exécution de l'oeuvre de Perosi.

Enfin, les églises et paroisses de Rome organiseront des fêtes spéciales et les missions les fêtes mariales sont une excellente occasion de raviver la foi dans la ville si pieuse envers la Madone.

DEMISSION D'ANDRE

On annonce officiellement de Paris la démission du général André ministre de la chambre de la guerre, France et la nomination de M. Henri Maurice Bertheaux, membre de la chambre des députés représentant la division de Versailles dans le département de Seine et Oise, comme son successeur.

La démission du général André n'a causé aucune surprise. On l'avait déjà annoncée il y a quelque temps. Depuis qu'il avait reçu le fameux soufflet du député nationaliste Lyveton, le général André n'assistait plus aux séances de la chambre.

ACTE DE BRIGANDAGE

On annonce de Bruxelles, un horrible forfait vient d'être commis dans un village des environs d'Aulmar, de Lierde-Ste-Marie. Dans ce village, habitant avec son fils d'une pauvre maison, un vieillard, femme y vit. Elle ne vit, dans quelques jours, payer son loyer, montant à \$25 qu'elle avait peu à peu amassés.

Dimanche soir, deux individus masqués enfoncèrent à la porte de la

MORT D'UN PIERRE

M. l'abbé Ephrem Charlebois, curé de St.-Rose de Lima, est décédé le 10 à 11 matin après deux jours de maladie seulement.

Il a succombé à un empoisonnement du sang causé par un bouton sur une main.

A 6 heures, le matin, il se sentait assez bien et, à 8 heures, il mourait dans les bras de son confrère, M. le curé Carrière, de Chelsea.

Le défunt était né à Ottawa, le 4 septembre 1867. Deux médecins, les docteurs Désy et Chabot, ont été constamment à son chevet.

IL ECHAPPE A LA POTENCE

Magloire Hogue, dont l'exécution pour le meurtre de sa femme avait été fixée au 18 courant, le montera pas sur la potence.

Vendredi après-midi, à la réuni-

MORT TRAGIQUE A TROIS-RIVIERES

Un bien pénible accident qui plonge une famille dans le deuil, a eu lieu, samedi matin, aux usines de la Compagnie du Gaz de Trois-Rivières, rue St-Roch, vers 8 heures.

Un employé de cette compagnie du nom de James (alias Jimmy) Auger, était descendu dans une petite excavation ménagée à cette fin, pour débarrasser les appareils de l'eau qui s'amasse dans les tuyaux, en enlevant une cheville en bois qui bouchait l'orifice par où s'échappe l'eau, mais malheureusement, il négligea de fermer les valves des tuyaux conducteurs du gaz. Au moment où il enlevait le bouchon, il fut asphyxié et comme foudroyé, restant inanimé sur place.

M. L. H. Bacque, gérant de la compagnie, qui arriva sur les lieux quelques instants plus tard, ne voyant pas Auger, se mit à sa recherche dans l'usine, et enfin le trouva immobile dans l'excavation ci-haut mentionnée. Avec beaucoup de difficulté, il parvint à le retirer de là, espérant que le malheureux vivait encore, mais il constata qu'il n'avait pu retirer qu'un cadavre, la mort ayant dû être instantanée.

Auger laisse une femme et plusieurs enfants pour déplorer sa mort. Le défunt n'était âgé que de 38 ans.

Le coroner Vanasse n'a pas jugé à propos de tenir d'enquête au sujet de cette mort, qu'il a déclarée accidentelle et il a permis sans retard les préparatifs d'inhumation.

RARE ACCIDENT

Un accident heureusement fort rare s'est produit devant Harry Howard square New-York. Le 17 une pompe à chaviré en se rendant à un incendie qui s'était déclaré aux Nos. 6 et 8 de Mulberry street, et trois pompiers ont été blessés.

Vers 10 heures du matin, la pompe No 55, de la station de Broome street, descendait Mott street au triple galop. On sait avec quelle rapidité et avec quelle merveilleuse adresse les pompiers conduisent leurs chevaux; pourtant, aussitôt après avoir tourné dans Canal street le conducteur, nommé Lepree, se trouva en face d'une lourde charrette qui lui barrait presque complètement la rue. Il appuya à gauche et parvint à éviter une collision, mais malheureusement un des roues de la pompe à incendie heurta un rail de tramway. Or, à cet endroit, il y a encore de ces rails anciens système qui font saillir au-dessus du pavé; de plus, la pompe avait beaucoup plus de vitesse que les autres qui sont en service ordinaire, et la pompe fut brusquement renversée et heurta le rail.

Le conducteur Lepree qui se trouvait, selon l'habitude, attaché au siège par une courroie de cuir, ne put se garer du choc et sa tête vint frapper violemment le pavé. Sa blessure est assez grave.

Les deux autres pompiers montés sur la machine furent également projetés à terre, mais ils ne se firent que des blessures légères et purent rentrer à leur station de Broome street. Quant à Lepree, il a dû être transporté à l'hôpital.

Le charretier qui, d'après Lepree, serait cause de cet accident, a disparu au plus vite pendant les quelques instants de confusion qui ont suivi l'accident. Son identité n'a pu être établie.

Aux abonnées

Un grand nombre de nos abonnées doivent avoir conscience qu'ils ne sont pas en règle avec nous pour abonnements.

Nous prions tous ces lecteurs retardataires de bien vouloir nous faire parvenir au plus tôt ce qui nous est dû.

Un journal a besoin de tous ces revenus pour pouvoir se soutenir. L'IMPARTIAL a besoin de tous ce qu'il lui est dû: C'est impossible pour nous d'envoyer des personnes parmi nos abonnés, donc faite nous parvenir le montant par la malle.